

MIELANGENS RELIGIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 8 Octobre 1847. No. 8.

MANDEMENT DE MGR. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Portant condamnation de deux écrits périodiques publiés sous les noms de LA VÉRITÉ et LE RAPPEL.

DENIS-AUGUSTE AFFRE, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris :

Au clergé de notre diocèse, salut et bénédiction en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Les adversaires les plus dangereux de la religion ne sont pas ceux qui proclament hautement leur hostilité contre notre foi, notre culte et notre sacerdoce. Les ennemis domestiques qui, en protestant de leur dévouement à cette sainte cause, s'efforcent de semer la division au sein de la famille chrétienne, d'inspirer au clergé et aux fidèles d'injustes méfiances contre les premiers pasteurs, sont et plus perfides et plus dangereux. Cette perfidie devient plus grande encore, si, au lieu de s'annoncer comme de simples catholiques, ils affectent un grand zèle pour les opinions que préfèrent les personnes pieuses. Ils se présentent ainsi comme des auxiliaires d'autant moins suspects, qu'ils vont au-delà de ce que l'Église prescrit à ses enfants les plus dévoués. Nous venons vous signaler un de ces ennemis cachés, qui, pour atteindre un but coupable, joint l'hypocrisie au mensonge.

Un écrit périodique, intitulé : *La Voix de la Vérité*, sous le prétexte en apparence fort légitime de défendre les curés amovibles, insinue clairement que les évêques abusent de leur pouvoir à l'égard de leurs respectables coopérateurs ; qu'en refusant l'inamovibilité, ils leur dénie un droit incontestable. Cette accusation est insinuée dans toute cette controverse qui sans cela serait inexplicable et sans but.

Nous n'avons pas besoin de vous dire que depuis le Concordat, cet abus n'a jamais eu lieu dans notre diocèse ; jamais les curés amovibles ne se sont plaints aux archevêques de Paris d'être privés des garanties de stabilité dont des écrivains sans mission voudraient les gratifier, mais nous croyons pouvoir vous assurer que cette disposition est générale dans la plupart des diocèses de France et elle est facile à expliquer. Tous les membres du clergé savent que l'objet le plus ordinaire de la sollicitude épiscopale est de les défendre contre les demandes de changements qui ne sont pas nécessaires. Toutes les autorités civiles peuvent rendre de ce fait un témoignage irrécusable. Cependant, la feuille que nous venons de nommer essaie de persuader qu'il y a des réclamations presque unanimes contre l'amovibilité, discipline qui ne pourrait disparaître subitement sans de graves inconvénients ; discipline qu'il n'est pas d'ailleurs en notre pouvoir de changer. Mais sans entrer à ce sujet dans une longue discussion, voulez-vous vous former un jugement sûr et facile ? examinez quels sont ceux qui combattent la situation présente, et ceux qui l'approuvent, au moins tacitement. D'un côté, vous trouverez le fondateur et le directeur de *la Voix de la Vérité*, auquel notre vénérable prédécesseur retira tous les pouvoirs spirituels, et le rédacteur d'un infâme libelle périodique intitulé : *Le Bien Social*, que nous avons condamné il y a deux ans. L'un et l'autre sont étrangers à notre diocèse. Sous ces deux chefs, se rangent quelques hommes qui n'osent signer leurs écrits, et qui, après avoir scandalisé leurs diocèses d'origine, viennent cacher leur honte dans celui de Paris.

Vous trouverez dans les rangs opposés non seulement tous les évêques de France, de Belgique, de Hollande, des États-Unis, de Sardaigne, mais tous les prêtres qui, dans ces divers pays, se distinguent par leur science, leur zèle, leur piété. Vous y trouverez les pasteurs les plus respectables qui sont seuls intéressés dans la question de l'inamovibilité.

A ce signe si certain, nous ajoutons un autre qui ne l'est pas moins. L'Église, comme Dieu lui-même qui l'a fondée et la dirige, n'a pas besoin du mensonge pour défendre les droits qui lui sont chers et vraiment utiles. *Nunquid Deus indiget vestro mendacio, ut pro eo loquamini dolos ?*

Or, *la Voix de la Vérité* a recours au mensonge avec un art et une perfidie qui forment avec son titre un étrange contraste : elle ne se contente pas d'inventer des réclamations nombreuses, et d'insinuer qu'elles ont leurs causes dans un mécontentement général ; elle invente sur nous de véritables fables où tout est faux, la substance des faits, leurs circonstances, les conséquences qu'on veut en faire tirer aux lecteurs. Il n'est pas un seul récit nous concernant qui ne soit marqué de cet odieux caractère (1). Cependant nous n'avons pas tout dit (2).

(1) *La Voix de la Vérité* contenait ce qui suit, dans son numéro du 20 de ce mois.

« Puisque nous réparons une inexactitude, il nous sera permis de saisir cette occasion pour rectifier un autre fait que nous avons rapporté il y a quelque temps, d'après les journaux du soir. Il s'agit de la présence de Mgr. l'Archevêque aux obsèques de M. Ganneron. Comme le défunt était membre du conseil-général de la Seine, la démarche attribuée au prélat s'expliquait d'elle-même à nos yeux. Notre défiance aurait dû être éveillée par la couleur politique de l'article, et nous regrettons de l'avoir transcrit. La vérité est que Mgr. l'Archevêque n'assistait point aux obsèques de M. Ganneron. Ajoutons qu'il est faux que le

C'est assurément une dissimulation bien coupable que de tromper en matière grave, surtout lorsque, pour s'éclaircir il suffirait de prendre de légères et faciles informations, et que, le plus souvent, aucune information ne serait nécessaire. Mais que penser d'une dissimulation, portée à ce point par le rédacteur en chef de *la Voix de la Vérité*, qui nous exprime des sentiments tels que le respect, le dévouement et l'affection les plus sincères pour les inspirer, au moment même où il a recours dans sa feuille à de perfides insinuations (3) ? Nous n'hésitons pas à le dire : de tels auxiliaires font infiniment plus de mal à l'Église que ses ennemis les plus acharnés, et c'est pour cela que nous nous croyons obligés de le dénoncer à tous les prêtres et à tous les fidèles de ce diocèse. La première condition pour défendre l'Église est d'être chrétien, et le premier devoir d'un chrétien est d'être vrai et honnête.

Il est moins nécessaire de vous prévenir contre le danger d'un autre écrit périodique, intitulé : *Le Rappel*. Le rédacteur de cette feuille l'a commencé en déclarant qu'il ne révoquait aucune des propositions que nous avions condamnées dans le *Bien social*, et qu'il avait lui-même rétractées. En ce qui touche ses attaques contre nous il est loin de les accompagner, comme *la Voix de la Vérité* protestations de hypocrites : il a recours au contraire à des injures d'une violence que rien n'égale. En condamnant son précédent recueil, nous avions pu affirmer que les ennemis de la religion demeuraient bien au-dessous de son cynisme dans le langage, et de son audace dans le mensonge. Mais il a pu, ce qui semblait impossible, se surpasser lui-même dans *le Rappel*. Il ne se contente pas d'inventer des faits aussi odieux qu'ils sont absurdes ; il invente des témoignages ; il somme des prêtres respectables de les confirmer, et ces témoins si audacieusement invoqués n'hésitent pas à les démentir. Le mensonge n'est pas chez lui un fait isolé : c'est son aliment de tous les jours ; il remplit chacune de ses feuilles, et, pour employer une expression de l'Écriture qui peut seule rendre l'énergie de notre pensée, il s'est enveloppé dans ce système de *malédiction* comme dans un vêtement ; tout ce qu'il écrit en est infecté, comme les corps sont pénétrés par l'œuf ou Phuille dans lesquelles ils sont plongés : *Luduit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua in interiora ejus, et sicut oleum in ossibus ejus.*

Après avoir signalé ces criminelles manœuvres, il nous reste à remplir un devoir plus pénible encore, en condamnant leurs auteurs.

A ces causes, après y avoir mûrement réfléchi devant Dieu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Nous confirmons en ce qui touche M. Migne, fondateur et directeur de *la Voix de la Vérité*, la mesure prise par notre vénérable prédécesseur qui lui retira les pouvoirs spirituels dans toute l'étendue de ce diocèse.

Art. 2. Nous confirmons, en ce qui touche M. Clavel, la mesure prise à son sujet dans notre mandement du 28 mai 1845, qui le privait, de tous ses pouvoirs spirituels.

Art. 3. Nous déclarons suspens, par le seul fait, tout ecclésiastique qui, à partir de la promulgation du présent Mandement, participerait ostensiblement à la rédaction de *la Voix de la Vérité* et du *Rappel*, ou favoriserait, ne fût-ce que par un abonnement pris ou consenti, leur publication et propagation.

« séjour du prélat aux eaux de Cauterets ait coïncidé avec celui de M. Thiers, qui n'y avait point paru, lorsque Mgr. l'Archevêque a quitté les Pyrénées. Nous pouvons être trompés ; mais nous sommes incapables de tromper sciemment nos lecteurs, s'agit-il du fait le plus indifférent : à plus forte raison, quand le fait est de nature, soit à égarer l'opinion publique sur le compte d'un évêque, soit à alléger un prélat pour lequel nous professons la plus respectueuse affection. »

Plusieurs personnes sont tentées de ne voir dans ces deux faits, 1o. qu'une erreur involontaire, 2o. qu'une erreur indifférente, 3o. qu'une erreur réparée avec empressement et bonne foi.

Eh bien, cette erreur est tout autre chose : les faits étaient tout aussi bien connus de M. Migne au moment où la nouvelle était donnée qu'au moment où il la rétracte. D'un acte religieux et de rapports en eux-mêmes fort légitimes, il a voulu faire conclure qu'au lieu d'être pasteur et exclusivement dévoué à nos devoirs sacrés, nous entrions dans les affaires et les préoccupations de la politique, nous partageons l'opposition et les sentiments de certains personnages, fort honorables sans doute, mais avec lesquels nous n'avons jamais traité une affaire de ce genre, qui ne sont jamais entrés dans notre maison, et dans la maison desquels nous n'avons jamais mis les pieds.

L'erreur, produite avec pleine connaissance de cause, n'a pas été rétractée à notre demande, mais pour ne pas être taxé de mauvaise foi sur des faits qui étaient tout généralement connus.

Il en reste d'ailleurs plusieurs autres qui sont tout aussi faux, et nous pouvons assurer qu'il n'en est pas un seul affirmé par *la Voix de la Vérité*, lorsqu'il est avancé avec une pensée malveillante, qui n'ait été inventé sciemment par les rédacteurs de cette feuille.

(2) Comme nous ne lisons pas habituellement *la Voix de la Vérité*, nous ne pouvons relever beaucoup de traits plus ou moins répréhensibles dirigés contre des prêtres et des évêques respectables.

(3) Il ne faut pas confondre ce rédacteur qui est un laïque avec M. Migne, fondateur et directeur du journal. (Ce rédacteur est M. le baron Henrion.)

Et sera notre présent Mandement envoyé au chapitre de notre métropole, aux curés de nos paroisses, aux supérieurs de nos séminaires, aux aumôniers et chapelains des collèges, communautés religieuses, hospices et autres qu'il appartiendra ; et sera de plus lu en assemblée capitulaire, et dans chacune des conférences ecclésiastiques, à la première réunion qui suivra sa réception.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le 20 août 1847.

† DENIS, Archevêque de Paris.

Par Mandement de Mgr. l'Archevêque,
Pecquet, chan. hon. secret.

LA CORSE

PAR MGR. L'ÉVÊQUE D'AJACCIO.

(SUITE.)

Ce n'est pas tout. Ces messieurs possèdent les secrets d'une science inconnue de nos pères, appelée *l'économie morale et politique*. Les savants de cette catégorie cherchent à résoudre en dehors, j'ai presque dit à l'encontre de l'action de la Providence et de la religion, le problème du perfectionnement moral et matériel de l'homme. Le roman, le feuilleton et le théâtre, voilà leurs grands moyens moralisateurs. La source première du bien-être physique est dans l'organisation du travail et dans l'application des arts au confort de la vie. Aux yeux de ces hommes, le clergé et l'ordre d'idées qu'il représente sont sans valeur désormais, et partant, sans moyen d'influence pour le perfectionnement et l'amélioration de l'humanité. Selon eux, le clergé gâche tout ce qu'il touche, l'éducation, systèmes pénitentiaires et la science : là où il domine, le mal n'est plus possible, ni dans la famille, ni dans la cité ni dans l'État : il n'est plus bon à rien, à moins qu'il ne se réforme sur les bases d'un tolérantisme large qui s'accommodent de tout, ne s'effarouchent de rien, et ne se soucient au fond que du traitement. Rarement pouvons-nous figurer encore à titre de décoration ou de glorieux souvenir dans les sociétés de ce certain monde.

Voilà, Messieurs, pour les voyageurs modernes en général. J'ai encore un mot à ajouter sur ceux particulièrement qui visitent la Corse. Ces derniers, à raison des idées qu'ils apportent de France, concernant le prétendu caractère moitié sauvage de la population, et les difficultés non moins que les dangers des voies de communication, n'estiment pas prudent de trop s'aventurer dans ce malheureux pays. On leur a dit que celui qui sort le matin ne peut pas sûr de rentrer le soir dans ses foyers ; que la Corse se fait un jeu du meurtre et de l'enlèvement ; que les bandits abondent, et qu'il n'y a presque pas de Malis où ne se cache quelque sicaire. En conséquence de ces bruits absurdes, auxquels on a la benoûte de croire, on ose à peine visiter en bonne compagnie les principales villes de l'île. Les plus courageux se résignent à jeter un coup d'œil rapide sur les lieux qui bordent leur route ; et voilà tous les frais d'étapes locales qui jettent la précaution. On sent bien que ce n'est pas ainsi qu'on peut acquérir des notions suffisantes sur le pays qu'on a la prétention de faire connaître ; aussi se proposent-ils d'achever le cours de ses explorations dans les salons de quelques fonctionnaires publics. On choisit, autant que possible, ceux qui paraissent en position de fournir les renseignements les plus dignes de confiance ; et parce qu'on n'a aucune raison de se défier des inspirations qu'on en reçoit, on ne fait aucune difficulté de répéter sur leur parole tous les détails qu'on en a obtenus.

Vous avouerez, Messieurs, que si les hommes qui nous visitent font de notre île un examen aussi peu sérieux, comme cela n'est que trop vrai ; si d'ailleurs ils se placent, pour nous juger, aux points de vue que j'ai indiqués, j'ai eu raison d'avancer qu'ils n'ont ni voulu ni pu nous connaître, et que leurs diverses appréciations sur l'état moral de la Corse, sur le clergé et sur son influence, sur les moyens d'améliorer la condition des habitants, ne peuvent être que fautive.

Pour moi, Messieurs, c'est ainsi que je m'explique, et ma conviction est entière, les nombreuses erreurs du rapport que j'ai déjà mentionné, en ce que je ne puis ni trop louer, ni trop blâmer. Je conçois, par exemple, que son auteur ait pu, de la meilleure foi du monde, y hasarder certaines assertions de la valeur de celle que je vais relever en preuve de ce que j'avance.

L'auteur a dit, entre autres choses, que sur la route royale de Bastia à Ajaccio on ne rencontre, depuis *Corte*, que deux seules localités, celles de *Vivario* et de *Bocognano*. L'honorable voyageur était absorbé sans doute dans quelque profonde méditation sur l'économie politique et morale en parcourant cette partie de sa route, sans quoi il aurait probablement remarqué sur son chemin, dans le seul trajet de *Corte* à *Vivario*, les trois villages de *San-Pietro*, de *Lugo* et de *Serraggio*. Le dernier surtout, plus important que *Vivario* et pour le moins aussi apparent, puisque la route le traverse comme tous les autres et que de plus il est le chef-lieu du canton, ne se serait point dérobé à son œil investigateur.

Il a dit encore que le clergé de la Corse se compose de douze cents prêtres. Le savant rapporteur aurait bien fait de rabattre au moins la moitié de ce nombre, s'il entendait parler du clergé en activité de service : et c'est bien, en effet, de ce clergé qu'il parle, puisqu'il affirme que la plupart de ses membres ne sont pas à la hauteur de leur mission, et qu'ils sont inférieurs en mérite aux plus modestes instituteurs sortis des écoles normales.—Je vous dirai bientôt, Messieurs, ce qu'il faut penser de cette dernière assertion.

Il devait se produire, il y avait, non pas trente ecclésiastiques, mais six ou sept au plus. Qui prouve que ces ecclésiastiques, dont je n'avais rien moins qu'autorisés le déplacement, n'étaient pas venus pour voir plutôt M. le préfet sur le lieu de la scène, où ce haut fonctionnaire avait cru devoir se porter en personne avec tout l'appareil de sa dignité, à la tête de trois cents hommes, et d'où il se s'éloigna qu'après plusieurs heures d'attente, sous une pluie torrentielle, avec le regret d'avoir été joué. Ce qu'il y a de certain, c'est que le thaumaturge n'ayant point paru, il est impossible qu'on l'ait vu entouré d'un cortège de prêtres, ni même de l'escorte de soldats qui lui était destinée.

L'auteur du rapport n'est pas mieux renseigné quand il affirme que le bandit dont il parle s'en alla mourir, capucin, à Rome, *Franceschino* est mort à Naples, dans un hospice où il s'était retiré, pour expier, dans les exercices de la charité la plus héroïque, les crimes de sa vie. Je souhaiterais une pareille fin à tous les bandits du siècle, et même à beaucoup d'honnêtes gens.

En 1838, le rapporteur n'a pu découvrir une seule école de filles dans toute la Corse, si ce n'est une pension de demoiselles qui n'existait que depuis un an à Ajaccio et qui, encore, pour se soutenir, avait besoin d'une subvention du département. Or, remarquez qu'à cette époque on comptait déjà dans l'île plusieurs écoles de filles dirigées par les Sœurs de Saint-Joseph, et que la pension d'Ajaccio, dont la ville est redevable au zèle et au dévouement de ces saintes religieuses, n'a jamais rien reçu du département.

On s'est donné la peine de visiter nos églises, jusqu'à celles de nos villages, en général humbles et modestes ; plus que cela, pauvres et nues. L'état du voyageur a été attristé souvent, à ce qu'il paraît, par l'image de la mort, peinte ou plutôt barbouillée sur les murs, avec cette menaçante inscription : *Nemini parca*. Mais du moins il a eu la consolation philosophique de voir que nous ne sommes pas superstitieux comme en Italie et en Espagne, et qu'on ne rencontre pas dans nos églises les innombrables *ex voto* qui tapissent celles de ces deux nations.—J'en suis fâché pour l'illustre académicien, mais je ne puis ni partager son admiration ni accepter sa critique sur le chapitre de nos églises. Je revendique en particulier, pour mon diocèse, une part du reproche de superstition dont on honore l'Espagne et l'Italie. Si le savant pèlerin de l'économie politique avait visité seulement l'église de la *Vasina*, près Bastia, sans parler de tant d'autres, il aurait vu sur les murs autre chose que l'emblème de la mort ; et quant aux *ex voto*, il se serait égaré dans les frais d'un homme qui serait une injure pour notre foi, s'il était mérité.

Mais voici des assertions d'une portée plus grave, et que je m'empresse de mettre sous vos yeux, pour montrer l'esprit philosophique de l'auteur du rapport sur l'état économique et moral de la Corse en 1838.

« Le grand problème à résoudre, dit le rapporteur, pour le perfectionnement de l'état économique et moral de la Corse, consiste à trouver les mesures les plus capables de garantir de toute atteinte la sécurité des personnes et des propriétés. Au premier rang de ces mesures nous plaçons hardiment le développement de l'esprit industriel dans le pays. »

Et la religion, Messieurs, dans les idées de l'économie morale et politique, sera-t-elle un moyen de perfectionnement de l'état moral de la Corse ? Lui assignera-t-on du moins un second ou un troisième rang parmi les mesures à trouver pour cette fin ? Lui réservera-t-on enfin un rang quelconque ?... C'est la religion pourtant qui a apporté au monde le bien-être de la civilisation dont nous sommes justement fiers. L'habile écrivain lui-même le dirait en termes magnifiques, s'il avait à développer ce beau thème d'histoire. Mais, dans ses préoccupations systématiques, il l'a perdu de vue ; il a fait plus, il l'a nié, pour ainsi dire, quand il a affirmé que le clergé n'exerce aucune influence, et que son action est nulle dans notre pays.

Une seconde citation ne vous laissera plus aucun doute sur la pensée de l'honorable rapporteur. Il a cru devoir raconter les heureux résultats de l'établissement du théâtre d'Ajaccio, et la vertu miraculeuse de ce grand moyen moralisateur sur le peuple corse. Ecoutez ce qu'il affirme très-sérieusement :

« Les registres de la police ont démontré, dit-il, que, pendant les représentations d'hiver de la troupe italienne, les malheureux suspendaient leurs projets de vengeance, soit que les rues, devenues plus populeuses, en rendissent l'exécution difficile, soit que, *vincit per Harmonia*, le poignard s'échappât des mains du criminel. »

Ne croirait-on pas, Messieurs, en lisant ces lignes, que le théâtre est appelé désormais à régénérer la Corse, et qu'il y va ramener cet âge fabuleux de l'antiquité païenne, où le dieu de l'harmonie, aux accords de son luth, apprivoisait les tigres et renversait les murailles des villes ?

Et maintenant je vous le demande : de ces incroyables affirmations et de tant d'autres que j'ometts, de ce silence significatif à l'endroit de la religion comme moyen civilisateur, de ce silence affecté, soit à l'égard des services rendus au pays par un clergé honorable, soit à l'égard des modestes, mais bien utiles travaux des Frères des écoles chrétiennes, dont la présence a suffi, dans le canton de Fiumorbo, pour y réaliser en peu d'années, aux yeux de la Corse étonnée et reconnaissante, la merveille rêvée dans Ajaccio par les promoteurs du théâtre ; de ce silence enfin systématiquement gardé sur les efforts tentés par l'administration diocésaine pour fortifier les études ecclésiastiques par l'établissement de deux maisons ecclésiastiques et l'ouverture de deux séminaires, qu'il n'a tenu qu'au voyageur de voir en plein exercice à l'époque de son passage ; de tout cela, Messieurs, n'ai-je pas le droit de conclure que l'honorable rapporteur de l'Académie appartient en effet à l'école philosophique dont j'ai parlé plus haut, et qu'il mérite sur part des reproches que j'ai adressés en passant à nos pèlerins de la civilisation française dans la Corse ?

Si j'entreprenais une démonstration complète, il me faudrait entrer dans bien d'autres détails, dont toute l'importance se bornerait à mettre en lumière la réalité à côté de la fiction, la vérité à côté de l'erreur. Mais ce travail serait fastidieux autant qu'inutile, puisqu'il n'aurait d'autre résultat que de montrer le peu de soin que se donnent les explorateurs de notre île pour examiner par eux-mêmes le pays qu'ils veulent décrire. Cela ressort surabondamment de tout ce qui précède, et pourrait au besoin être confirmé par leurs propres aveux.